



PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par : Fabienne CHAILLET

Tél : 03.81.47.75.70

Fax : 03.81.47.75.79

Mel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

SAS SCIERIE CHAUVIN
ROUTE DE FRASNE
39250 MIGNOVILLARD

Besançon, le 26 novembre 2019

N/Réf. : B-1881

Objet : Renouvellement certification adhésion à la norme NIMP 15

PJ : rapport d'inspection n° 19-089004 du 20/11/2019

PROGRAMME DE CONFORMITE PHYTOSANITAIRE A LA NIMP 15 DES EMBALLAGES EN BOIS
DESTINES A L'EXPORTATION

CERTIFICAT D'ADHESION

Conformément à la norme internationale pour les mesures phytosanitaires n°15 révisée en 2009 (NIMP n°15 révisée), à l'arrêté national du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP15 révisée, au « programme de conformité phytosanitaire » publié au Bulletin Officiel du 17/12/2015, et à votre signature le 01/12/2016 de l'« engagement des entreprises participant au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation » et à l'inspection réalisée le 20/11/2019 par Madame Fabienne CHAILLET, agent du SRAI, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, service régional de l'alimentation, délivre à :

SAS SCIERIE CHAUVIN
ROUTE DE FRASNE
39250 MIGNOVILLARD

représenté par, **Monsieur CHAUVIN Stéphane**
le numéro d'enregistrement : FR-FC-00614

Cet engagement est valable du **15/12/2019 au 14/12/2020**. Il est reconductible à l'issue de chaque inspection réalisée par la DRAAF/SRAI. Tout manquement aux engagements entraîne la résiliation immédiate du numéro d'enregistrement par la DRAAF/SRAI et l'interdiction d'utilisation du marquage sous peine de poursuites judiciaires.

Le marquage de votre entreprise doit être conforme à l'annexe B du programme. Plusieurs variantes étant acceptables, l'exemple ci-dessous en est une illustration :



Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation,
L'adjoint au chef du service régional de l'alimentation,


Dominique CROZIER

DRAAF de Bourgogne Franche-Comté
Adresse postale : 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 DIJON Cedex

Accueil physique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et sur rendez-vous les après-midis
Accueil téléphonique au 03.80.39.30.00 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00